

**Ministère de  
l'Industrie  
et du  
Commerce**

**Ottawa, 1969**





dup.

**Ministère de  
l'Industrie et du Commerce**

Ministère de l'Industrie et du Commerce ..... L'honorable Jean-Luc Pepin

Chef de Cabinet ..... S. Mizgala

Adjoint spécial du Ministre ..... T. Plumptre

Adjoint spécial du Ministre ..... P. Renart

Adjoint du ministère auprès du Ministre ..... P. Labbe

Sous-ministre ..... J.H. Warren

Chef de cabinet du sous-ministre ..... A.A. Lomas

Premier sous-ministre adjoint,

Expansion de l'industrie et du Commerce ..... A.G. Kniewasser

Directeur général, Direction générale des sciences et  
de la technologie ..... S. Wagner

Directeur général, Direction générale du conseiller  
en design ..... E.P. Weiss

Directeur général, Direction générale des services de  
promotion commerciale ..... L.J. Rodger

Sous-ministre adjoint - Fonctionnement ..... R.G. Head

Directeur général, Direction des industries aérospa-  
tiales, maritimes et ferroviaires ... J.C. Rutledge

Directeur général, Direction de l'agriculture, des  
pêches et des produits alimentaires . A.H. Mathieu

Directeur général, Direction de l'habillement et des  
textiles ..... A.M. Guérin

Directeur général, Direction des produits chimiques .... J.J. Tennier

Directeur général, Direction de l'électricité et de  
l'électronique ..... E.A. Booth

Directeur général, Direction des machines ..... J.J. McKennirey

Directeur général, Direction des matériaux ..... R.D. Hindson

Directeur général, Direction du transport motorisé ..... E.A. McIntyre

Directeur général, Direction des produits du bois ..... K.O. Roos

Sous-ministre adjoint, Services extérieurs ..... D.B. Mundy

Directeur général, Service des délégués commerciaux .... H.M. Maddick

Directeur général, Direction des programmes inter-  
nationaux de défense ..... D.H. Gilchrist

Sous-ministre adjoint - Politique industrielle et  
commerciale ..... M. Schwarzmann

Directeur général, Direction générale des  
 relations générales ..... M.G. Clark  
 Directeur général, Direction générale des  
 relations régionales ..... T.M. Burns  
 Directeur général, Direction générale du  
 conseiller en politique  
 industrielle ..... L.F. Drahotsky  
 Directeur général, Direction générale de l'économie et  
 de l'analyse commerciale ..... V.J. Macklin  
 Directeur général, Direction générale du tourisme ..... T.R.G. Fletcher  
 Sous-ministre adjoint - Administration ..... A. Sénécal  
 Directeur général, Direction du personnel ..... E.J. Fitzpatrick  
 Directeur général, Direction des services financiers ... W.R. Teschke  
 Directeur général suppléant, Direction de l'analyse  
 des programmes ..... I. Craig  
 Directeur général, Direction des services profes-  
 sionnels et administratifs ..... V.J. Walton

## LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Le ministère de l'Industrie et du Commerce veille à la création, au développement et au rendement des industries canadiennes de fabrication, de transformation et du tourisme. L'expansion du commerce d'exportation et l'élaboration des politiques extérieures en matière de commerce relèvent aussi de ce Ministère.

Il a été créé en 1969 par suite de la fusion du ministère de l'Industrie et du ministère du Commerce.

L'organisation du nouveau Ministère souligne la corrélation indispensable entre l'expansion industrielle et la promotion des exportations. Le rapport qui existe entre ces deux secteurs d'activité s'impose si l'on considère, tout d'abord, que pour conserver ses débouchés intérieurs et extérieurs et faire la conquête d'autres marchés, le Canada doit fabriquer des produits qui sont recherchés et deuxièmement, s'il désire réaliser de tels produits, le Canada a besoin de débouchés intérieurs et étrangers qui lui permettront de réaliser des économies de dimension et de pousser la spécialisation des industries.

Le Ministère compte cinq principaux groupes fonctionnels. Ce sont ceux de la politique commerciale et industrielle, de l'économique, de l'analyse du commerce, de l'expansion de l'industrie et du commerce, du tourisme et de l'administration.

### Politique industrielle et commerciale

Ce groupe est chargé du financement des exportations, de l'aide extérieure et de la participation du Ministère aux organismes internationaux concernant le commerce. Il s'occupe également de la négociation et de la mise en vigueur d'accords internationaux sur les produits et veille, en général, au maintien des relations commerciales canadiennes avec les autres pays. Il cherche entre autres, à sauvegarder et à améliorer les conditions d'accès aux marchés étrangers de biens et services canadiens. Il s'intéresse, en outre, aux questions relatives

à la politique industrielle. Ce groupe est composé de trois éléments: Direction générale des relations régionales, Direction générale des relations générales et Direction générale du conseiller en politique industrielle

Le rôle de la Direction des relations régionales est d'étudier les politiques relatives aux produits et d'entamer des négociations visant à la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux. Il se charge également de fournir des renseignements et de l'aide aux exportateurs canadiens sur les tarifs, les douanes et autres règlements visant le commerce à l'étranger.

La Direction générale des relations générales est chargée entre autres de l'élaboration des politiques commerciales et des relations avec les organismes internationaux. Elle fournit les renseignements sur la politique et les pratiques relatives à l'aide extérieure, les crédits à l'exportation et autres arrangements financiers. Cette direction élabore les politiques commerciales et s'occupe de la négociation d'accords intergouvernementaux sur les produits.

La Direction générale du conseiller en politique industrielle formule des recommandations à l'intention du Ministère et du gouvernement fédéral et met en oeuvre des programmes visant la croissance, le rendement et la compétitivité des industries canadiennes, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. L'organisation industrielle et le financement, l'adaptation à l'évolution de la situation commerciale, les relations ouvrières et les pratiques administratives relèvent de cette direction.

La Direction de l'économie et de l'analyse du commerce examine, de façon continue, les changements actuels et éventuels sur le marché étranger, lesquels touchent le commerce du Canada. Elle effectue, en outre, des études sur les changements dans les structures des industries et des marchés, procède à l'analyse des investissements en capitaux au Canada et à l'étranger, entreprend des recherches sur la productivité des industries et mène à bien des études sur

des secteurs industriels.

Le groupe d'expansion du commerce et de l'industrie

dirige et coordonne l'activité du Ministère au Canada et à l'étranger, en ce qui a trait à l'expansion industrielle et commerciale, élabore des programmes d'action, consulte les fonctionnaires des ministères fédéraux et les représentants commerciaux des provinces et se tient en relation avec le milieu des affaires et les associations professionnelles. Ce groupe comprend les services qui suivent: Fonctionnement, Services extérieurs, Direction générale des sciences et de la technologie, Direction générale du conseiller en design et Direction générale des services de promotion commerciale.

Le groupe chargé du fonctionnement comprend neuf directions organiques et le bureau des programmes du Ministère. On y étudie les problèmes relatifs à l'industrie et aux produits et les possibilités qu'offrent les secteurs de produits. Le groupe assure des services de consultation aux fabricants et aux exportateurs et veille à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'aide. Ce service est composé des directions ci-après, chacune s'occupant d'un secteur industriel précis.

Industries aérospatiales et maritimes

Agriculture, pêches et produits alimentaires

Habillement et textiles

Produits chimiques

Electricité et électronique

Machines

Matériaux

Transport motorisé

Produit du bois

Les directions exercent cinq fonctions bien distinctes mais fort inter-dépendantes. Ce sont: l'étude et l'analyse, l'élaboration de programmes, l'administration de programmes d'aide, le développement du commerce et les services.

Les Services extérieurs assurent la mise en oeuvre à l'étranger des programmes d'expansion industrielle et commerciale du Ministère. Le groupe réunit les données sur la situation économique, commerciale, financière et technologique des pays, et fournit des renseignements et des conseils aux fabricants et exportateurs canadiens de même qu'aux divers Ministères du gouvernement. De plus, les Services dirigent le programme d'exportation de matériel de défense et proposent les changements à apporter aux politiques du Ministère en matière d'accords de partage de la production de défense avec d'autres gouvernements. Le service des délégués commerciaux et la direction des programmes internationaux de défense relèvent des Services extérieurs.

Le Service des délégués commerciaux veille à la promotion du commerce d'exportation du Canada et protège ses intérêts commerciaux à l'étranger. Cet organe fait fonction d'expert-conseil en marché d'exportation: il réunit des renseignements sur le marché et le crédit, met les acheteurs étrangers en contact avec les vendeurs canadiens, recommande les agents compétents et fournit des renseignements de fraîche date sur les débouchés, les modalités de paiement, les tarifs et les règlements visant les importations et le change. Le Service des délégués commerciaux entretient des relations directes avec les sociétés.

La Direction des programmes internationaux de défense étudie les possibilités de participer aux programmes de défense à l'étranger et choisit les pays qui prendront part éventuellement aux programmes canadiens d'expansion industrielle. Cette direction a pour tâche d'entamer les négociations qui aboutiront à la conclusion d'accords internationaux.

La Direction générale des sciences et de la technologie étudie les tendances de la technologie et les possibilités qu'elle présente, élabore la politique et les programmes visant à stimuler l'innovation technique dans l'industrie canadienne, veille à ce que le Ministère applique ces programmes et réexamine les aspects scientifiques des projets du Ministère présentement en voie de réalisation.

La Direction générale du conseiller en design élabore et met en oeuvre des programmes fondés sur ses propres études et analyses et sur les recommandations du Conseil national de l'esthétique industrielle afin de promouvoir l'amélioration de la conception des produits canadiens. Elle conseille le gouvernement fédéral au sujet des moyens à prendre en vue d'encourager la réalisation de produits de bonne facture et de promouvoir le design. Cette direction fait fonction de secrétariat du Conseil national de l'esthétique industrielle.

La Direction générale des Services de promotion commerciale dirige l'activité qui appuie ou sert de complément au programme d'expansion industrielle relevant des directions organiques. Elle est chargée d'assurer le service de spécialistes dans le secteur des relations publiques et de la publicité, d'organiser, de stocker et de diffuser des renseignements industriels et commerciaux, d'assurer, par l'entremise de bureaux régionaux répartis dans huit centres canadiens, des services aux sociétés quand il s'agit de questions qui relèvent du Ministère. La Direction veille à l'organisation, à la réalisation et à la direction des foires à l'étranger ainsi que des missions commerciales canadiennes et étrangères en vue d'établir le contact entre les vendeurs et les acheteurs.

La Direction générale du tourisme a pour tâche d'encourager les étrangers à visiter le Canada et d'entreprendre des études sur l'industrie touristique canadienne. La Direction se charge aussi des secteurs du Ministère qui s'occupent de la formulation et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant trait à la

promotion du tourisme au Canada. La Direction veille également à la coordination de l'activité touristique déployée à l'étranger, à l'encouragement du tourisme national ainsi qu'à l'essor de l'industrie touristique canadienne.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Les pages qui suivent vous renseigneront sur les programmes d'expansion industrielle relevant du Ministère de l'Industrie et du Commerce

PROGRAMME POUR L'AVANCEMENT DE LA TECHNOLOGIE (PAIT)

Le but principal du programme est d'aider l'industrie canadienne à améliorer sa technologie et de stimuler son activité novatrice en subventionnant certains projets de mise au point qui permettront de réaliser d'importants progrès technologiques qui offriront une bonne perspective de commercialisation (fins non militaires). Le gouvernement verse, dans le cadre de ce programme, jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût du projet de développement. L'aide est offerte aux sociétés qui exécuteront et exploiteront les projets au Canada.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur le programme en écrivant à:

PAIT

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Ottawa 4, Ontario

Canada

\*\*\*\*\*

PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRALE DE TRANSITION  
(GAAP)

Le programme a pour objet d'aider les fabricants au Canada à réorganiser leurs opérations afin de tirer profit des possibilités d'exportation découlant des négociations Kennedy ou de leur permettre d'être en mesure de mieux soutenir la concurrence s'ils ont été sérieusement atteints ou sont menacés de l'être à la suite des réductions tarifaires consenties par le Canada dans le cadre du Kennedy Round.

Pour y être admissible, le fabricant doit exercer son activité au Canada, être touché par les concessions tarifaires et se trouver dans l'impossibilité d'obtenir le financement nécessaire à des conditions raisonnables, sans assurance du gouvernement.

Le fabricant peut bénéficier de trois formes d'aide. Tout d'abord, une assurance du gouvernement contre le risque de perte au titre des prêts consentis par le prêteur privé et approuvés par la Commission d'aide générale de transition en vue de financer des projets rentables de réorganisation. Deuxièmement, des prêts directs du gouvernement aux fabricants qui sont atteints ou menacés de l'être et qui sont dans l'impossibilité d'obtenir des fonds sans assurance du gouvernement. Troisièmement, des subventions aux industriels admissibles aux prêts qui demandent de l'aide, en vue d'élaborer un projet efficace de réorganisation, les subventions ne dépassant pas 50 p. 100 des frais de service de consultation. On peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à la Commission d'aide générale de transition, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa 4, Ontario.

\*\*\*\*\*

LOIS STIMULANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT  
SCIENTIFIQUES ( IRDIA)

La Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques a pour objet d'aider l'industrie canadienne à mettre en oeuvre de nouveaux programmes de recherche et de développement scientifiques, d'élargir les programmes existants et de fournir les installations modernes nécessaires à cette fin. Les stimulants sont offerts à toutes les compagnies canadiennes imposables.

Les subventions représenteront 25 p. 100 des frais d'immobilisations effectués par une société à des fins de recherche et de développement scientifiques au cours de l'année et 25 p. 100 de l'augmentation de leur dépenses courantes admissibles au Canada, au-delà de la moyenne des dépenses de la période de base, c'est-à-dire les cinq années précédentes. Les subventions consenties en vertu de la Loi ne sont pas sujettes à l'impôt sur le revenu et ne diminuent pas le coût des immobilisations aux fins de la réclamation de la déduction pour amortissement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

On peut obtenir des renseignements complets de même que des formules de demande de subventions au titre de la Loi en écrivant au Bureau du Programme IRDIA, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa 4, Ontario.

- - - - -

PROGRAMME D'AIDE DE READAPTATION A L'INDUSTRIE DE L'AUTO-  
MOBILE (AAA)

Le gouvernement fédéral a établi le programme d'aide de réadaptation à l'industrie de l'automobile le 28 juin 1965 en vue d'aider les fabricants de pièces d'automobiles.

Le programme fait suite à l'accord canado-américain sur l'automobile qui prévoit l'abolition partielle des droits de douanes pour le commerce de l'automobile et des pièces détachées entre ces deux pays. Le programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile a pour objet d'aider les fabricants canadiens désireux de tirer profit des nouvelles possibilités découlant de l'accord, mais qui sont dans l'impossibilité de le faire car ils ne disposent pas de fonds qui leur permettraient d'agrandir leurs installations.

La Commission d'aide à la réadaptation administre le programme d'aide à l'industrie de l'automobile. Elle est autorisée à consentir des prêts à un taux d'intérêt qui représente le taux d'intérêt imposé aux sociétés de la Couronne pour une période similaire plus 2 p. 100 afin de permettre aux fabricants de pièces d'automobile, fabricants d'outils et fournisseurs de matériaux d'agrandir ou de moderniser leurs installations actuelles, de faire l'acquisition d'équipements nouveaux ou d'obtenir des fonds de roulement. Les prêts relatifs aux terrains et bâtiments sont remboursables sur une période de 20 ans tandis que la période de remboursement des prêts relatifs aux machines et à l'équipement ne doit pas dépasser 10 ans.

## REMISE DES DROITS DOUANIERS

Les fabricants de pièces d'automobile peuvent demander une remise des droits de douanes à l'égard de machines et des pièces, des accessoires et outils qu'ils doivent importer parce que les fabricants canadiens ne peuvent fournir à temps le matériel de production pour répondre aux délais de fabrication. Ils peuvent également demander la remise de la taxe de vente qui frappe ses produits.

Afin de bénéficier de la remise des droits de douanes et de la taxe de vente, l'entreprise doit s'adresser à la Commission d'aide à la réadaptation qui étudiera chaque demande en particulier afin de déterminer si les machines et l'équipement auraient pu être obtenus au Canada dans un délai raisonnable.

On étudiera les demandes à l'égard des machines et de l'équipement importés à compter du 1<sup>er</sup> août 1965. Les machines et l'équipement importés avant cette date peuvent faire l'objet d'une remise s'ils ont servi à la fabrication des modèles de 1967. On peut obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'aide à la réadaptation et le Programme de la remise des droits de douanes en s'adressant au Secrétaire, Commission d'aide à la réadaptation, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa.

PROGRAMME BEAM (ÉQUIPEMENT, ACCESSOIRES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION)

Le programme BEAM a été établi en vue d'accroître la productivité et l'efficacité dans la fabrication et l'emploi de l'équipement, des accessoires et des matériaux de construction. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le comité consultatif industriel, cherche à réaliser les objectifs ci-après:

- \* La mise au point d'un système d'information sur la construction qui serait chargé de réunir, cataloguer, mettre à jour et transmettre les renseignements utiles sur le matériel de construction aux fabricants et aux utilisateurs.
- \* L'adoption de la coordination modulaire.
- \* L'industrialisation des méthodes de construction par l'encouragement de la fabrication en usine et la préfabrication des matériaux et des éléments de construction.
- \* L'application généralisée du code national du bâtiment, de normes appropriées et de méthodes acceptables d'évaluation des nouveaux matériaux et systèmes de construction.
- \* L'amélioration de la conception par la tenue de concours et la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur le programme BEAM en écrivant au: Directeur général, Direction des matériaux, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa 4 (Ontario).

## PROGRAMME DE LA PRODUCTIVITE DE L'INDUSTRIE DU MATERIEL DE DEFENSE (DIP)

Le programme a pour objet d'accroître la capacité technologique de l'industrie canadienne du matériel de défense et de développer le commerce d'exportation de matériel militaire ou non militaire. Le coût des projets de développement est partagé par le Ministère et la société canadienne intéressée, et dans certains cas, par le gouvernement des autres pays de l'OTAN. On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet en s'adressant au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

## LE PROGRAMME DES MACHINES (MACH)

Le programme des machines constitue l'une des activités les plus importantes du Ministère en vue de promouvoir l'expansion industrielle. Il encourage des deux façons le rendement et l'essor de l'industrie secondaire canadienne. Il assure tout d'abord aux fabricants de machines une mesure raisonnable de protection tarifaire et en second lieu, il permet aux utilisateurs de machines de bénéficier d'une exonération de droits de douanes à l'égard des biens d'équipement importés, non disponibles au Canada. Le programme couvre les machines et l'équipement importés qui sont classés sous le numéro tarifaire 42700-1, lequel comprend le gros de nos importations annuelles de machines qui s'élèvent à 700 millions de dollars. Les exonérations de droits au titre de ce programme avoisinent 45 millions de dollars par année.

Entre autres avantages importants, le programme permet d'obtenir de nombreux renseignements sur le genre de machines dont a besoin l'industrie canadienne et qui ne sont pas fabriquées au Canada. Ces données sont réunies par la Direction des machines et font l'objet d'un rapport annuel intitulé "Analyse du programme des machines".

Les demandes d'exonération de droit au titre du programme sont d'abord étudiées par la Direction des machines et puis transmises au Comité consultatif sur les machines et l'outillage, dont la tâche est de conseiller le Ministère quant à l'admissibilité de l'entreprise à l'exonération. On peut se procurer des formules de demandes et des renseignements complémentaires en s'adressant au Bureau des Douanes ou au Secrétaire, Comité consultatif sur les machines et l'outillage, 112, rue Kent, Ottawa.

#### PROGRAMME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (ADIP)

Le programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, lancé en 1968, a pour objet d'aider les sociétés à améliorer leur position concurrentielle sur les marchés intérieurs et extérieurs. Le Ministère offre, au titre de ce programme, des prêts directs aux taux courants d'intérêts, aux sociétés ou groupes de sociétés qui désirent accroître leur capacité de fabrication et de vente des produits pharmaceutiques à des prix plus compétitifs.

Un comité consultatif étudie les demandes et veille à l'administration du programme. Chaque demande doit être accompagnée d'un plan de réorganisation, d'expansion ou de développement des installations. La société doit avoir, ou pouvoir obtenir tous les éléments nécessaires qui relèvent des domaines de la fabrication, de la technique, de la commercialisation, de la recherche et du développement et de la gestion générale et financière. Elle doit également montrer qu'il lui est impossible de se procurer les fonds nécessaires auprès d'autres sources pour réaliser ses objectifs. Les prêts relatifs aux terrains et bâtiments sont remboursés sur une période ne pouvant dépasser 20 ans; la période de remboursement des prêts consentis à d'autres fins est de 10 ans. Le Ministère offre de partager les frais des études de rentabilité. On peut obtenir de plus amples

renseignements en s'adressant à

ADIP  
Direction des produits chimiques  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Ottawa

RÈGLEMENTS SUR LES SUBVENTIONS A LA CONSTRUCTION DES NAVIRES (SCSR)

Le 1<sup>er</sup> janvier 1966 les subventions à la construction navale ont été portées pour la première fois à 25 p. 100 pour une période de trois ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1969, le taux est réduit de  $\frac{1}{2}$  p. 100 tous les trois mois, jusqu'à ce qu'il atteigne 17 p. 100 dans le cas de navires dont la construction sera terminée le 1<sup>er</sup> mars 1973 ou après cette date. Le taux actuel des subventions visant les chalutiers d'acier est de 35 p. 100. Avec l'application du nouveau taux, l'exigence en matière de teneur canadienne ne tient plus, ce qui permet à l'industrie de tirer profit de l'entrée en franchise de divers produits servant à la construction de navires. L'amortissement accéléré et constant de 33 1/3 p. 100 à l'égard des navires construits au Canada a été maintenu. L'article 20 de la Loi sur l'impôt sur le revenu assure des avantages fiscaux aux industriels qui construisent des navires au Canada; cette disposition reste en vigueur jusqu'à la fin de 1973.

BUREAUX REGIONAUX AU CANADA

Saint-Jean (Terre-Neuve), Pièce 601  
Immeuble Sir Humphrey Gilbert  
Rue Duckworth

Directeur régional: M. B.E. Baker

Halifax (Nouvelle-Ecosse) Immeuble Sir John Thomson  
1256, rue Barrington

Directeur régional: M. D.J. Packman

Montréal 128, Québec, 17<sup>ième</sup> étage,  
Maison du Commerce, 1080 Côte Beaver Hall

Directeur régional: M. J.G. Touchette

Toronto 1 (Ontario), Pièce 3001, Boîte postale 114,  
Toronto-Dominion Centre

Directeur régional; M. R. Campbell Smith

Winnipeg 1 (Manitoba), Pièce 521  
269, rue Main

Directeur régional: M. G.A. Gillespie

Regina (Saskatchewan), Pièce 651,  
Immeuble Saskatchewan Wheat Pool  
2625, avenue Victoria

Directeur régional: M. G.A. Cooper

Edmonton 15 (Alberta), 802 Chancery Hall  
3 Sir Winston Churchill Square

Directeur régional: M. W. Mackenzie Hall

Vancouver 1 (Colombie-Britannique),  
2003 Board of Trade Tower  
1177 ouest, rue Hastings

Directeur régional: M. J.F. Murray

Publications du ministère de l'Industrie et du Commerce

Voici quelques unes des publications que rédise le Ministère:

- |  |   |  |
|--|---|--|
| L'exploitation d'une entreprise au Canada                  | - | Une série de 10 fascicules couvrant une vaste gamme de sujets intéressant l'homme d'affaires canadien.   |
| Le financement des industries canadiennes                  | - | Une liste des sources où l'on peut obtenir des prêts du gouvernement.  |
| Services fédéraux à l'intention des hommes d'affaires      | - | Un résumé des services qu'offrent les ministères et organismes du gouvernement fédéral   |
| Le Ministère de l'Industrie et du Commerce à votre Service | - | Un résumé des services que notre ministère offre aux hommes d'affaires   |
| Matériel et équipement d'aéroport en provenance du Canada  | - | Un catalogue complet de matériel canadien d'aéroport   |
| Le Canada dans le monde l'électronique                     | - | Cette brochure renferme une liste de près de 200 sociétés canadiennes d'équipement électronique qui approvisionnent les marchés étrangers.   |
| A la conquête des marchés du monde                         | - | Un manuel de techniques d'exportation que l'on peut se procurer en écrivant à l'Imprimeur de la Reine à Ottawa ou dans les librairies du gouvernement canadien à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver; l'édition brochée se vend \$2.50 et l'édition cartonnée \$4.50 |

On peut également se procurer, en s'adressant au Service de la planification de la production, Direction de la publicité, ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, des brochures, livrets, plaquettes et rapports sur les programmes d'expansion industrielle au Canada, les produits canadiens, les études, les symposiums, les missions techniques et les rapports de conférences.

